

LEPERMISLIBRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06

COGEP AUDIT SAS

Immeuble Le Blok
30 Rue Joannes Carret
69009 LYON

LEPERMISLIBRE

société anonyme

29 avenue Joannes Masset

69009 LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société LEPERMISLIBRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEPERMISLIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les conditions sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation telle que décrites dans la note 1.1 « Bases de préparation » de la note 1. « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels.
- le paragraphe 1.2 « Changement de méthode comptable » de la note 1. « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-18010 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant
Thornton International

A blue ink signature consisting of a stylized 'K' and 'F' intertwined.

Katia Flèche,
Associée

Cogep Audit Sas

A blue ink signature consisting of a stylized 'M' and 'D' with a horizontal line extending to the right.

Michaël Duplan,
Associé

1. ACTIVITÉ

lePERMISLIBRE est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 19 personnes, a pour objectif de ré-inventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste ainsi que dans les centres de la société SGS Automotive services.

Les candidats à l'examen du permis de conduire peuvent être mis en relation avec plus de 800 enseignants indépendants actifs présents dans plus de 500 villes en France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire.

La Société propose ainsi une offre dès 649 euros TTC (Code de la route + 17 H de conduite en boîte manuelle inclus, et e-learning pédagogique en illimité, minimum légal pour le permis B), en moyenne 25 % moins chère qu'en auto-école traditionnelle. Les candidats peuvent également choisir une offre à la carte dès 47 euros pour l'heure découverte de conduite. Une variabilisation des prix et une tarification adaptée aux spécificités régionales a été mise en place il y a 2 ans.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, lePERMISLIBRE a accompagné plus de 600 000 candidats au code et permis B depuis plus de 10 ans.

lePERMISLIBRE est également organisme de formation, certifié Qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

lePERMISLIBRE a lancé une offre assurance sur mesure pour proposer aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire des contrats pour assurer les véhicules dont ils font l'acquisition. La Société a également créé fin 2022 lePERMISLIBRE Assurance, une filiale dont elle détient 100 % du capital, pour développer des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré » offre commercialisée depuis le 4ème trimestre 2023 et qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, avec un prix connu à l'avance sans surcoût et une pédagogie renforcée.

Depuis le 13 février 2023, la société est cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1, et le code mnémonique ALLPL.

2. PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 a été marqué par une transformation profonde de la société, caractérisée par des évolutions réglementaires majeures et la mise en œuvre d'un plan de restructuration stratégique.

Transformation stratégique et restructuration

L'année 2025 a été consacrée à une refonte en profondeur du modèle opérationnel de la société :

- Division par 3 des coûts fixes : Une restructuration complète de l'organisation a été menée, touchant l'ensemble des postes de charges. Cette rationalisation drastique a permis d'abaisser significativement le point mort opérationnel et de bâtir une base de coûts adaptée aux réalités du marché.

- Réorganisation des équipes : Les effectifs ont été ajustés pour atteindre une structure plus légère et agile, accompagnée d'une refonte complète de l'accompagnement commercial avec la relocalisation en France de la force de vente et l'attribution d'un référent dédié pour chaque candidat.
- Réorientation de la stratégie marketing : La société a opéré un changement radical en privilégiant désormais la rentabilité des opérations plutôt que la recherche de volume, avec une réallocation sélective des budgets vers des leviers à fort impact.

Développement du modèle phygital

- Finalisation des acquisitions d'auto-écoles physiques : Initiée fin 2024 avec une première acquisition de fonds de commerce, la stratégie de développement d'un modèle hybride combinant digital et présence physique s'est poursuivie en 2025. Deux nouvelles acquisitions ont été conclues au cours de l'exercice, portant à trois le nombre d'agences physiques intégrées au réseau lePERMISLIBRE. Cette approche phygitale vise à enrichir l'expérience client, renforcer la proximité locale et constitue un relais de croissance stratégique à moyen terme.
- Lancement d'outils digitaux innovants : Un nouveau site internet et une application mobile ont été déployés début 2025, permettant d'améliorer l'expérience utilisateur et l'efficacité opérationnelle des équipes.

Mesures de renforcement financier et de gouvernance

- Augmentation de capital : Une opération de recapitalisation de 728 K€ a été réalisée en août 2025, renforçant les fonds propres de la société et accompagnant financièrement la phase de transformation.
- Accord bancaire : Dans le cadre de sa transformation et en reconnaissance de la solidité de son plan stratégique, lePERMISLIBRE a obtenu l'accord de l'ensemble de ses partenaires bancaires pour un report de 18 mois des échéances bancaires, avec un gel total des remboursements à partir du 1er avril 2025. Cet accord témoigne de la confiance des établissements financiers et offre la visibilité nécessaire au déploiement du plan de retour à la croissance.
- Mise en place d'un Comité Stratégique : Dans une démarche de structuration et de professionnalisation de la gouvernance, la société a constitué un Comité Stratégique composé d'entrepreneurs et d'experts de premier plan. Ce comité accompagne la direction dans les grandes orientations stratégiques et apporte un regard externe ainsi qu'une expertise éprouvée.

2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Le conflit russo-ukrainien, israélo-palestinien, iraniens, les conditions macro-économiques actuelles (instabilité des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 31 décembre 2025.

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RÉSULTAT — EXPLOITATION (Art. 821-2 PCG · ANC n°2022-06) · le PERMISLIBRE · 31/12/2025

Montants en euros		
	Exercice 2025	Exercice 2024
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	8 450 960	13 107 830
Montant net du chiffre d'affaires	8 450 960	13 107 830
Production stockée		
Production immobilisée	73 761	166 459
Subventions	13 500	53 457
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 418
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	79 808	
Autres produits	10 183	18 445
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 628 211	13 347 609
II. CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes (1)	7 793 546	11 823 828
Impôts, taxes et versements assimilés	45 898	117 507
Salaires	1 397 252	2 509 279
dont remboursements de charges de personnel		
Cotisations sociales	763 044	1 077 854
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	100 534	141 134
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	8 000	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	78 974	
Autres charges	10 314	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 197 562	15 669 602
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	(1 569 351)	(2 321 993)
III. PRODUITS FINANCIERS		
De participation (2)	9 291	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	5 885	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	15 983	127 347
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change (2)	819	
Produits des cessions d'immobilisations		
Produits nets sur cessions VMP et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	31 977	127 347
IV. CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 287	
Intérêts et charges assimilées (3)	107 180	171 564

Différences négatives de change	378	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions VMP et instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	122 845	171 564
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	(90 867)	(44 216)
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	(1 660 219)	(2 366 210)
V. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	395 078	6 257
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	395 078	6 257
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	(395 078)	(6 257)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	17 651	57 596
Totaux :		
Total des produits (I + III + V + VII)	8 660 189	13 474 956
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 697 834	15 789 458
BÉNÉFICE OU PERTE (= 3 + 4 – Participation – IS)	(2 037 646)	(2 314 871)

(1) Y compris :

- redevances de crédit-bail mobilier : 10 586
- redevances de crédit-bail immobilier : 0

(2) Dont produits concernant les entités liées : 9 291

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN — ACTIF IMMOBILISÉ (Art. 821-1 PCG - Règlement ANC n°2022-06) · lePERMISLIBRE · 31/12/2025

Montants en euros

ACTIF	Brut (a)	Amort. et Dép. (b)	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, marques, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 564	2 661	904	1 284
Fonds commercial	93 985		93 985	27 360
Autres immobilisations incorporelles	392 043	191 274	200 769	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				166 459
Sous-total Immobilisations incorporelles	489 592	193 935	295 657	195 103
Immobilisations corporelles :				
Terrains et Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	278 351	186 859	91 492	209 305
Sous-total Immobilisations corporelles	278 351	186 859	91 492	209 305
Immobilisations financières (1) :				
Participations	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières	159 835	8 588	151 247	171 554
Sous-total Immobilisations financières	259 835	8 588	251 247	271 554
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)	1 027 778	389 382	638 397	675 961
ACTIF CIRCULANT				
Sous-total Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 635		1 635	
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés	2 268 705	113 388	2 155 316	3 275 186
Autres créances	385 615		385 615	658 036
Sous-total Créances	2 654 320	113 388	2 540 931	3 933 222
Charges constatées d'avance	86 198		86 198	72 884
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Disponibilités	311 876		311 876	1 284 230
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	3 054 029	113 388	2 940 640	5 290 336
Frais d'émission des emprunts (V)	5 820		5 820	13 918
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	4 087 627	502 770	3 584 857	5 980 214

(1) Dont à moins d'un an : 51 639
(2) Dont à moins d'un an : 2 518 253

BILAN — PASSIF (Art. 821-1 PCG - Règlement ANC n°2022-06) · lePERMISLIBRE · 31/12/2025

Montants en euros

PASSIF	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES (I)		
Capital [dont versé...]	496 988	291 435
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 945 621	9 471 302
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(10 668 068)	(8 353 197)
Résultat de l'exercice [bénéfice ou (perte)]	(2 037 646)	(2 314 871)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	(2 263 105)	(905 331)
PROVISIONS (II)		
Provisions pour risques	8 000	
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)	8 000	-
DETTES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 995 616	2 253 469
Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 400	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	902 880	1 373 968
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	833 509	706 266
Dettes fiscales et sociales	714 159	924 487
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	404 279	
Produits constatés d'avance	988 117	1 627 355
TOTAL DES DETTES (III) (1)	5 839 960	6 885 545
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I bis + II + III + IV)	3 584 857	5 980 214

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) : 3 300 614

(2) dont emprunts participatifs : 0

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie établi à partir du résultat net		
	Exercice 2025	Exercice 2024
Flux de trésorerie liés à l'activité	-	-
Résultat net	-2 037 645,51	-2 314 869,99
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions (1)	107 837,83	115 584,00
- Plus-values de cession	40 322,86	77 661,30
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	0,00	
Marge brute d'autofinancement	-1 889 484,82	-2 121 624,69
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	600 242,83	-372 220,00
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 289 241,99	-2 493 844,69
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	-
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	-105 131,03	-183 285,00
+ Produits des cessions d'immobilisation		
Variation des dettes sur immobilisations		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-105 131,03	-183 285,00
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires		
+ Augmentations de capital	679 872,02	
+ Émissions d'emprunts (3)		
- Remboursements d'emprunts (3)	-256 935,03	-944 567,28
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	422 936,99	-944 567,28
Variation de trésorerie	-971 436,03	-3 621 696,97
Trésorerie d'ouverture	1 283 312,20	4 905 009,00
Trésorerie de clôture	311 876,17	1 283 312,20

NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 Avril 2026.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC N°2014-03 à jour du Règlement ANC 2022-06 relatif à la Modernisation des états financiers, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, les comptes annuels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes annuels sur la base des éléments suivants :

- La restructuration achevée et l'abaissement significatif du point mort : La Société a mené en 2025 une restructuration profonde de son organisation ayant permis une division par 3 de ses coûts fixes et un abaissement significatif de son seuil de rentabilité opérationnelle. Cette nouvelle structure de coûts, adaptée aux réalités du marché, permet d'envisager un retour à l'équilibre à un niveau d'activité nettement inférieur aux années précédentes.
- Les prévisions de trésorerie et la stratégie commerciale : Les prévisions de trésorerie établies sur les 12 prochains mois, s'appuyant sur les nouvelles orientations marketing et d'acquisition de candidats, et le maintien de la marge, permettent d'atteindre un équilibre entre les ressources et les emplois. Cette trajectoire est rendue possible grâce à la nouvelle allocation des ressources privilégiant la rentabilité des opérations.
- L'accord bancaire obtenu : La Société a obtenu en 2025 l'accord de l'ensemble de ses partenaires bancaires pour un report de 18 mois des échéances bancaires, avec un gel total des remboursements à compter du 1er avril 2025. Cet accord témoigne de la confiance des établissements financiers dans le plan stratégique mis en œuvre et offre la visibilité nécessaire au déploiement du plan de retour à la croissance.
- Le renforcement des fonds propres : Une augmentation de capital de 728 K€ réalisée en août 2025 a renforcé la structure financière de la Société assortie de BSA.

1.2 Changement de méthode comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable prospectif applicable à partir du 1er janvier 2025.

Les principales nouvelles dispositions du règlement sont les suivantes :

- la modification de la définition du résultat exceptionnel : dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel
- la suppression des transferts de charges
- des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat
- des nouveaux tableaux obligatoires dans l'annexe comptable.

Première application prospective du Règlement ANC 2022-06 : impacts sur les principaux postes 2025 du bilan et du compte de résultat

L'application de nouveau règlement n'implique pas de retraitement des comptes 2024 mais présente les principaux impacts suivants sur les comptes clos au 31 décembre 2025 :

- 80 K€ de produit de cession et 79 K€ de valeur nette comptable des immobilisations cédées comptabilisés en résultat courant 2025 qui seraient présentés en résultat exceptionnel selon l'ancienne réglementation

- La dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts est présentée en résultat financier pour 8 K€ en 2025 alors qu'elle était présentée en résultat d'exploitation avant l'application du Règlement ANC 2022-06;

Impacts sur les comptes comparatifs 2024

Des reclassements ont été opérés sur ces états financiers, afin de conformer la présentation du bilan et du compte de résultat comparatifs 2024 des états financiers 2025 aux nouveaux modèles d'états financiers.

- Au bilan, dans la colonne comparative 2024 :

- les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Au compte de résultat, dans la colonne comparative 2024 :

- les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- les transferts de charges constatés en 2024 sont présentés selon les modalités suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » / "autres produits", rattaché au résultat d'exploitation.
- les transferts de charges financières sont présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
- les transferts de charges exceptionnelles sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels »

Les comptes publiés au 31/12/24 sont présentés et intégrés en fin d'annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2025 sont identiques à ceux des périodes et exercices précédents.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2025, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

1.3 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert. Au 31 décembre 2025, la Société n'a aucune créance ou dettes en devises.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	515 838	-	515 838	342 376	-	342 376
Clients – paiements fractionnés	84 373	-	84 373	385 996	-	385 996
Clients douteux	136 067	(113 388)	22 679	136 067	(113 388)	22 679
Factures à établir	1 532 427	-	1 532 427	2 524 135	-	2 524 135
Total clients	2 268 705	(113 388)	2 155 316	3 388 574	(113 388)	3 275 186

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditée très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 9 mois après son inscription en fonction des formules choisies. Un contrat de factoring a été mis en place durant l'année 2024 concernant ce type de facture.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin de période, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients correspond à des paiements échelonnés accordés au client et une part de factures à régler par la Caisse des Dépôts qui n'ont pas encore été transmises au factor. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 31 Décembre 2025, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et qui auraient dû être encaissés et réalisés avant 2023. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis 2023, il n'est pas possible de réaliser des heures de conduite sans le paiement de celle-ci et sans le respect du fractionnement du paiement.

Depuis 2023, les clients peuvent commander en paiement fractionnés mais ne sont livrés des heures qu'à hauteur de leur paiement. La part de la commande non honorée à la clôture mais engendrant des heures non disponibles était laissé en compte client mais été retraitée du chiffre d'affaires par un produit constaté d'avance. Cette méthode est maintenue pour les commandes ayant moins de 18 mois et ayant une probabilité d'être honorée. Les commandes de plus de 18 mois sont reclassées en avoir à établir ou ayant subi un avoir, qui est en autres dettes, et dans le même objectif nos produits constatés d'avance.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	68 434	-	68 434	82 056	-	82 056
Créances fiscales - IS	17 651	-	17 651	63 410	-	63 410
Créances sociales - Urssaf	23 980	-	23 980	61 368	-	61 368
Groupe et associés	-	-	-	351 532	-	351 532
Autres créances	275 550	-	275 550	99 671	-	99 671
Charges constatées d'avance	86 198	-	86 198	72 884	-	72 884
Total autres créances	471 813	-	471 813	730 920	-	730 920

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent, au 31 décembre 2025, le crédit d'impôt innovation au titre de l'exercice.

Les créances sociales concernent des pénalités de recouvrement de cotisations Urssaf liées à des erreurs administratives à la suite de la création d'un nouvel établissement. Une partie de ces erreurs ont déjà été remboursés courant 2025.

Les créances Groupe et associés au 31 décembre 2025 sont nulles. Le compte courant consenti par la Société à sa filiale lePERMISLIBRE Assurance a été intégralement abandonné au cours de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, les charges constatées d'avance comprennent essentiellement des dépenses engagées dans le cadre de dépenses de logiciels et d'assurances s'étalant sur l'ensemble de l'exercice.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

ÉTAT DES CRÉANCES — Art. 832-9 PCG (Règlement ANC n°2022-06)

CRÉANCES	Montant brut total	Échéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créance de l'actif immobilisé	259 835	51 639	208 195
Créances de l'actif circulant	2 654 320	2 518 253	136 067
Charges constatées d'avance	86 198	86 198	-
TOTAL CRÉANCES	3 000 353	2 656 090	334 262

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 1 583 993 euros au 31 décembre 2025 et comprennent principalement les factures à établir pour 1 532 427 euros contre 2 524 135 euros lors de la clôture de l'exercice précédent.

2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étaler linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement.

2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes fournisseurs	833 509	706 366
Avances et acomptes reçus sur commandes	902 880	1 370 006
Dettes sociales	236 918	265 292
Dettes fiscales	477 241	573 788
Autres dettes	404 279	89 370
Total dettes fiscales et sociales	714 159	839 080
Produits constatés d'avance	988 117	1 627 355
Total dettes	3 842 944	4 632 076
dont part à moins d'un an	3 300 614	4 632 076
dont part à plus d'un an	-	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la fin de l'année, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

Les dettes sociales sont en baisse comparées à l'exercice 2024 en lien avec la restructuration menée en 2025 qui a diminué l'effectif.

La TVA, réglée selon le régime des encaissements comme indiqué au paragraphe 2.1, constitue l'essentiel des dettes fiscales.

Les dettes fiscales et sociales ont également été négocié pour établir un plan d'apurement de certaines d'entre elles. Ce plan se termine sur le premier semestre 2026.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de l'exercice. Elles sont en diminution par rapport au 31 décembre 2024 car les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont diminué sur 2025.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 644	381 541
Avoir à émettre	384 638	
Dettes sociales et fiscales	346 017	596 596
Total	986 299	978 137

2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture du semestre la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture de l'exercice, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Heures de conduite	7 434 918	11 973 113
Examen code de la route	363 315	657 496
Code de la route	620 305	439 662
Autres	32 421	37 559
Total chiffre d'affaires	8 450 960	13 107 830

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions sur les polices d'assurance automobiles proposées par la Société et souscrites par les candidats, des commissions liés au produit vendues par la filiale lePERMISLIBRE Assurance et des autres commissions d'apporteurs d'affaires.

2.6 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

2.7 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Prestations moniteurs	4 951 303	7 826 052
Sous-traitance	280 251	806 827
Marketing et publicité	640 289	1 024 472
Examens code de la route	229 289	392 462
Honoraires	562 818	631 760
Redevances logicielles	232 371	329 950
Locations serveurs	140 953	202 891
Locations immobilières	184 797	167 342
Commissions et courtages	53 877	48 563
Assurance	66 975	65 270
Autres	450 622	328 239
Total	7 793 546	11 823 828

Les honoraires des commissaires aux comptes sont :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	23 384	20 320
Total	23 384	20 320

2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

2.8.1 Résultat courant :

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

2.8.2 Résultat exceptionnel :

Conformément à l'article 513-5 du plan comptable général issu du règlement ANC 2022-06, sont comptabilisés en résultat exceptionnel :

1. Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

Un événement est considéré comme majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Société ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement est inhabituel lorsqu'il n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de la Société. Il est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Les produits et charges sont directement liés à un événement majeur et inhabituel lorsqu'ils n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.

2. Les écritures comptables d'origine purement fiscale (provisions réglementées, amortissements dérogatoires)

3. Les changements de méthode comptable que la Société est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales

4. Les corrections d'erreurs comptabilisées en résultat (sauf correction d'une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres)

Tous les autres produits et charges, y compris ceux liés à des opérations inhabituelles mais relevant de l'activité normale et courante de la Société, sont classés en résultat courant selon leur nature (résultat d'exploitation ou résultat financier).

Le résultat exceptionnel de l'exercice est constitué d'une charge résultant de l'abandon de créance en compte courant consenti par la Société au profit de sa filiale lePERMISLIBRE Assurance.

Caractère majeur

L'abandon de créance consenti représente une opération d'une importance significative au regard de la situation financière du groupe. Il s'inscrit dans le cadre d'une restructuration financière visant à assainir le bilan de lePERMISLIBRE Assurance, dont les coûts de développement accumulés depuis sa création ont généré un endettement substantiel en compte courant à l'égard de la Société mère. Cette décision conditionne la capacité de la filiale à poursuivre le développement de son activité commerciale dans des conditions financières viables.

Caractère inhabituel

Cette opération présente un caractère non récurrent et étranger à l'activité ordinaire de la Société. Elle trouve son origine dans une situation exceptionnelle propre au cycle de démarrage de lePERMISLIBRE Assurance et ne reflète pas une pratique courante dans la gestion des relations intragroupe. Une clause de retour à meilleure fortune a été stipulée, prévoyant une réintégration partielle ou totale du montant abandonné si la filiale venait à dégager une rentabilité significative.

2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2025 et 2024, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

837-2 Informations relatives à l'effectif — Art. 837-2 ANC 2022-06
<i>lePERMISLIBRE — Exercice clos le 31/12/2025 (montants en euros)</i>

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice 2025
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	21
Cadres et ingénieurs	17
Total	37

Détail de l'effectif moyen par genre et catégorie	
Catégorie	2025 — H / F / Total
Cadres et ingénieurs	8 / 8 / 17
Employés, techniciens, agents de maîtrise	7 / 14 / 21
Total	15 / 22 / 37

L'effectif à la clôture de l'exercice 2025 est de 19 personnes, tous sous contrats à durée indéterminée, à la suite de la restructuration menée tout au long de l'exercice.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur l'exercice 2025 s'est élevé à environ 37 personnes, reflétant la diminution progressive des effectifs tout au long de l'année 2025.

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend LePERMISLIBRE (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie

d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 45 % pour les cadres et de 40 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2022-2024 ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 4,14 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 31 Décembre 2025, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 25 938 euros (41 933 euros au 31 décembre 2024). L'effectif réduit à environ 20 collaborateurs fin 2025 a mécaniquement diminué cet engagement. L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 31 Décembre 2025, il existe 1 plans en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2024-2
Date d'assemblée	30-05-2024
Date de décision du conseil d'administration	23-09-2024
Nombre de BSPCE attribués	150 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	262 000
Dont : Salariés Lucas Tournel	262 000

Romains Durand	
Point de départ d'exercice des BSPCE	23-09-2024
Date d'expiration	23-09-2034
Prix de souscription d'une action	0,432 €
Modalités d'exercice	Note (1)
Nombre d'actions souscrites au 31 Décembre 2024	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 31 Décembre 2024	50 000
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 31 Décembre 2024	100 000

(1) : les BSPCE-2024-2 pourront être exercés pendant un délai de dix années, sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, comme suit :

25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 septembre 2024

25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 septembre 2025

25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 septembre 2026

25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 23 septembre 2027

3.4.2 Bons de souscription d'actions

Lors d'une augmentation de capital intervenue en janvier 2022, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise à cette occasion, était attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation prédéfinie de la Société avant émission des nouvelles actions de 120 millions d'euros.

A date du rapport aucun BSA d'identifié ci-dessus n'a été réalisé et sont dorénavant caducs.

Aucun BSA 2022 est à date du rapport en circulation et aucun BSA 2022 n'a été souscrit.

La Société a procédé à une augmentation de capital en Aout 2025 par émission de 8.564.706 actions nouvelles ordinaires avec bons de souscription d'actions attachés (ABSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au prix unitaire de 0,085 € par ABSA (prime d'émission incluse), pour un produit brut total de 728.000 €. Les actions nouvelles ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1.

Les souscriptions ont été libérées en numéraire, à l'exception de celles souscrites par la société Lutoo (holding de M. Lucas Tournel, Président Directeur Général) et la société RD-Vous (holding de M. Romain Durand, Directeur Général Délégué), qui ont libéré leurs souscriptions respectives de 588.235 ABSA chacune par compensation partielle de leur créance de compte courant d'actionnaire.

À chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA 2025), soit 8.564.706 BSA émis au total. Les BSA 2025, immédiatement détachés des ABSA dès leur émission, ne font l'objet d'aucune demande d'admission sur aucun marché. Ils sont exerçables à tout moment pendant une période de douze (12) mois à compter de leur émission, soit jusqu'au 21 août 2026, selon une parité de 2 BSA 2025 pour 3 actions nouvelles ordinaires, au prix de souscription de 0,085 € par action. En cas d'exercice

intégral des BSA 2025, il serait émis 12.847.044 actions nouvelles supplémentaires pour un produit brut supplémentaire de 1.091.998,74 €.

3.4.3 Actions gratuites

Plus aucun plan d'actions gratuites est en cours au sein de la société.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	31/12/2025	31/12/2024
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	146 812 €	161 778 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	137 616 €	165 287 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €
TOTAL	284 428 €	327 065 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	31/12/2025		31/12/2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	145 500 €	145 500 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €

Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	5 000 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	4 000 €	4 000 €
Avantages en nature	1 312 €	1 312 €	3 936 €	3 936 €
Romain Durand – Directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	135 300 €	135 300 €	147 337 €	147 337 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	5 000 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	4 000 €	4 000 €
Avantages en nature	2 316 €	2 316 €	6 948 €	6 948 €
TOTAL	284 428 €	284 428 €	318 884 €	328 884 €

- Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Durant l'année 2025 et la réorganisation de la société, la rémunération du Président Directeur Général est passée à 12 000 euros annuellement versée mensuellement, soit 1 000 bruts par mois.

De plus un contrat de prestation de service a été signé avec la société LUTOO, dirigée par Lucas Tournel, durant l'année 2025 pour rémunérer les compétences techniques apportées à la société.

Monsieur Lucas Tournel pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Lucas Tournel pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2025 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022. Monsieur Lucas Tournel a renoncé à cette participation pour l'année 2025.

- Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Durant l'année 2025 et la réorganisation de la société, la rémunération du Directeur Général est passée à 12 000 euros annuellement versée mensuellement, soit 1 000 bruts par mois.

De plus un contrat de prestation de service a été signé avec la société RD VOUS, dirigée par Romain Durand, durant l'année 2025 pour rémunérer les compétences techniques apportées à la société.

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Romain Durand pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2025 fixées par le conseil d'administration lors de

sa réunion en date du 18 octobre 2022. Monsieur Romain Durand a renoncé à cette participation pour l'année 2025.

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Lucas Tournel (Président du CA) Lutoo (holding de M. Tournel)	Dirigeant mandataire social et actionnaire significatif. Lutoo : société contrôlée par M. Tournel.	Rémunération mandat social (fixe) : 41 500 € Prestations de services techniques (Lutoo) : 104 000 € Avantage en nature (véhicule) : 1 312 € Cession véhicule de service à VNC (Lutoo) Total rémunération globale : 146 812 € Convention de compte courant sur l'exercice avec 50K€ de mouvement convertis en actions lors de l'augmentation de capital de Aout 2025	Conventions approuvées par le CA.
Romain Durand (Directeur Général) RD-Vous (holding de M. Durand)	Dirigeant mandataire social et actionnaire significatif. RD-Vous : société contrôlée par M. Durand.	Rémunération mandat social (fixe) : 41 500 € Prestations de services techniques (RD-Vous) : 93 800 € Avantage en nature (véhicule) : 2 316 € Cession véhicule de service à VNC (RD-Vous) Convention de compte courant Total rémunération globale : 137 616 € Convention de compte courant sur l'exercice avec 50K€ de mouvement convertis en actions lors de l'augmentation de capital de Aout 2025	Conventions approuvées par le CA.
lePERMISLIBRE ASSURANCE	Filiale à 100%	Convention de compte courant entre les sociétés avec apport de 35K€ sur l'exercice Abandon de compte courant sur l'exercice pour un montant de 395K€	Convention approuvée par le CA.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme lePERMISLIBRE et du site internet marchand.

Durant l'exercice 2025, la société a finalisé les développements techniques importants engagés depuis le second semestre 2024 sur la plateforme, l'application métier et le site marchand. Le nouveau site a été mis en production et les immobilisations incorporelles en cours comptabilisées à fin 2024 ont été transférées en immobilisations définitives au cours de l'exercice 2025.

De plus, trois fonds de commerce d'auto-écoles physiques ont été acquis au cours des exercices 2024 et 2025, conformément à la stratégie de développement d'un réseau d'agences hybrides. Ces fonds de

commerce constituent des immobilisations incorporelles figurant à l'actif du bilan. Un test de dépréciation est réalisé par rapport à l'activité de chaque agence.

La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 295 657 euros au 31 décembre 2025.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- Agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- Mobilier : 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières, dans le cadre du factor, des titres de participation de la filiale lePERMISLIBRE Assurance créée en fin d'année 2022 et des actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle lorsqu'une perte de valeur est constatée.

La société filiale à 100%, lePERMISLIBRE Assurances a lancé son premier produit en Novembre 2023 et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 Décembre 2025.

Un abandon de compte courant envers la filiale a été réalisé durant l'année 2025 ce qui permet à la filiale d'avoir une situation nette positive.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis des tokens 6022 pour un montant de 10.000 euros. Le token 6022 constitue le moyen de paiement natif du protocole, utilisé notamment pour la création et l'exécution de contrats intelligents (smart contracts) au sein de l'écosystème. Cet investissement s'inscrit dans une démarche d'exploration technologique notamment pour de l'automatisation de certaines tâches.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'année 2025

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 564	-	-	3 564
Fonds commercial	27 360	66 525	-	93 985
Autres immobilisations incorporelles	151 823	240 220	-	392 043
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	166 459	-	166 459	-
Sous-total incorporelles	349 206	306 745	166 459	489 592
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 842	1 490	-	49 332
Matériel de transport	174 998	12 124	121 000	66 122
Matériel informatique et de bureau	119 056	-	2 291	116 765
Mobilier	37 881	8 251	-	46 132
Sous-total corporelles	379 778	21 865	123 291	278 351
Immobilisations financières				
Participations	100 000	-	-	100 000
Autres immobilisation financières	187 536	149 626	177 327	159 835
Sous-total financières	287 536	149 626	177 327	259 835
Total	1 016 520	478 336	467 077	1 027 778

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement (fourchette)	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (f)
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 ans	Linéaire	2 214	447	-	2 661
Autres immo. incorporelles	3 - 5 ans	Linéaire	151 890	39 384	-	191 274
Sous-total incorporelles			154 104	39 831	-	193 935
Immobilisations corporelles						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 - 10 ans	Linéaire	11 664	5 096	-	16 760
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	51 606	25 579	42 026	35 160
Matériel informatique	3 ans	Linéaire	86 923	19 577	2 291	104 209
Mobilier	5 ans	Linéaire	20 279	10 451	-	30 730
Sous-total corporelles			170 472	60 703	44 317	186 859
Immobilisations financières						
Actions propres	—					
Autres immobilisations financières	—					
Sous-total financières						
Total			324 576	100 534	44 317	380 794

Tableau des dépréciations

lePERMISLIBRE — Exercice clos le 31/12/2025 (montants en euros)

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
<i>Sous-total incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Sous-total corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Dépréciation actions propres	15 983		15 983	
Dépréciation cryptomonnaie		7 189		7 189
Dépréciation dépôts et cautionnements				
<i>Sous-total financières</i>	15 983	7 189	15 983	7 189
Stocks et en-cours				
Aucune dépréciation sur stocks				
<i>Sous-total stocks</i>				
Créances				
Provision pour dépréciation clients douteux	113 388			113 388
<i>Sous-total créances</i>	113 388			113 388
Total	129 372	7 189	15 983	120 577

Les principales variations des postes d'immobilisations incorporelles résultent de l'acquisition des fonds de commerce des agences physiques et de la finalisation des développements informatiques en cours. Les immobilisations corporelles reflètent la cession de 2 véhicules de direction et l'acquisition de meuble et voiture au sein des fonds de commerce. La variation des immobilisations financières est principalement liée à l'évolution de la valeur des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité boursière.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

836-3 Engagements pris en matière de crédit-bail (distinction CB mobilier et immobilier)		
Engagements de crédit-bail		
Contrats de crédit-bail (a)	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Crédit-bail mobilier	19 847	292

836-4 Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires				
Engagements de crédit-bail				
	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques	Valeur nette

			De l'exercice	Cumulées	
Crédit-bail mobilier	29 195	29 195	7 300	8 515	20 680
Total	29 195	29 195	7 300	8 515	20 680
Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
10 586	11 911	10 586	9 261		292
10 586	11 911	10 586	9 261	0	292

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 138 147 euros des bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour toute cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire.
- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 6 036 euros, 18 600 euros et 7 320 euros de différents locaux commercial selon un bail de 9 ans contracté entre fin 2024 et début 2025.
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 13 200 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
A un an au plus	160 880	159 089
Entre 1 et 5 ans	183 024	633 970
Entre 5 ans et 10 ans	112 842	23 100
Total	456 746	816 159

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- le contrat de sous location des locaux du siège social a été résilié par l'actuel locataire, la Société ne peut pas d'y opposer et quittera les lieux au 15 octobre 2026.
- l'engagement des locaux commercial est déterminé selon la durée des baux correspondants

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société a comptabilisé une provision pour risque social suite à des litiges de départ de certains salariés au 31 Décembre 2025, il y a également une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2025.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les éventuels découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts bancaires	1 987 570	2 252 551
Concours bancaires	-	918
Autres dettes financières	9 446	-
Endettement financier brut	1 997 016	2 253 469
Disponibilités	(311 876)	(1 283 988)
Endettement financier net	1 685 140	969 481

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts bancaires	1 987 570	2 252 551
Découverts	-	918
Crédit court terme et banques	1 987 570	2 253 469

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2024	Émissions	Remboursements	31.12.2025
Emprunts bancaires	2 252 551	-	(264 981)	1 987 570
Concours bancaires	918	-	(918)	-
Autres dettes financières		9 446	-	9 446
Total	2 253 469	9 446	(265 899)	1 997 016

Les échéances de dettes dont emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

DETTE	Montant brut total	dont : à moins d'1 an	dont : de 1 à 5 ans	dont : à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	1 997 016	360 550	1 611 466	25 000
Fournisseurs et comptes rattachés	833 509	833 509	-	-
Autres dettes	2 021 318	2 021 318	-	-
Produits constatés d'avance	988 117	988 117	-	-
TOTAL DETTES	5 839 960	4 203 494	1 611 466	25 000

Des négociations ont été menées durant l'année 2025 avec les partenaires bancaires sur ces emprunts. Un accord écrit fin Décembre 2025 et un protocole signé mi-mars 2026 afin d'acter un gel et un report de 18 mois des échéances selon les contrats initiaux.

6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Comptes bancaires	211 248	731 380
Comptes à terme	100 628	552 607
Disponibilité	311 876	1 283 988

La trésorerie a été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de la période et les variations du besoin en fonds de roulement.

La société a mis en place un contrat d'affacturage en fin d'année 2023. Ce contrat porte sur les créances nées de l'utilisation du Compte Personnel de Formation.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'année.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 2,84 % (y compris les commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur les emprunts moyen terme totalisant 1 988 milliers d'euros).

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 31 décembre 2025, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(56 376)	(82 005)

Dotations aux amortissements et provisions	8 794	30 225
Gain / (pertes) sur contrat de liquidité	(40 323)	(77 661)
Revenus des comptes à terme	5 885	81 538
Autres	(8 847)	3 695
Résultat financier	(90 867)	(44 216)

La volatilité du cours de bourse a un impact défavorable sur notre contrat de liquidité.

6.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Nantissement de fonds de commerce (1)	468 802	468 802
Gage sur véhicules en crédit bail	36 906	36 906
Total Nantissements	505 708	505 708

(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand.

6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

Voir paragraphe 4.6.1.

6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Dailly notifié	200 000	200 000
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	1 300 000

L'abandon de compte courant consenti cette année et accompagné d'un retour à meilleure fortune, nous avons un engagement reçu sur ce point de la part de notre filiale lePERMISLIBRE ASSURANCE.

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2025	31.12.2024
Crédit impôt innovation	7 680	48 820
Crédit impôt famille	9 971	8 776
(Charge) / produit d'impôt	17 651	57 596

Le crédit impôt famille concerne des frais de crèche.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 18 157 071 euros au 31 décembre 2025.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Évolution du Capital

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 20 707 826 actions d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune, pour un montant total de 496 988 euros. La hausse du nombre d'actions reflète l'émission d'actions nouvelles avec bons de souscription d'actions (ABSA) réalisée en août 2025 pour un montant de 728 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, le flottant représente environ 50.14 % du capital (en base non diluée) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 18.3 % du capital (en base non diluée) et environ 22 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 958 143	9,46%	2 821 740	10,62%	2 840 494	8,44%	3 704 091	9,37%
Romain Durand	1 830 982	8,84%	3 073 729	11,57%	2 713 333	8,06%	3 956 080	10,01%
PLG Invest ⁽²⁾	258 647	1,25%	399 647	1,50%	460 117	1,36%	601 117	1,51%
Fabrice Kilfiger ⁽³⁾	21 000	0,10%	42 000	0,16%	24 724	0,07%	45 724	0,11%
SAS Avalanche	152 647	0,74%	187 647	0,71%	329 116	0,97%	364 116	0,92%
Martine Collonges	3 500	0,02%	3 500	0,01%	3 500	0,01%	3 500	0,01%
Sous-total membres du Conseil d'administration⁽⁴⁾	4 224 919	20,40%	6 528 263	24,57%	6 371 284	18,79%	8 674 628	21,82%
Eiffel Investment Group ⁽⁵⁾	1 979 527	9,56%	2 402 527	9,04%	2 054 531	6,06%	2 477 531	6,23%
Autres institutionnels	1 649 471	7,97%	1 649 471	6,21%	3 539 183	10,44%	3 539 183	8,90%
Sous-total investisseurs institutionnels⁽³⁾	3 628 998	17,52%	4 051 998	15,25%	5 593 714	16,50%	6 016 714	15,30%
Membres comité stratégique	2 470 588	11,93%	2 470 588	9,30%	6 176 467	18,22%	6 176 467	15,53%
Public	10 383 321	50,14%	13 519 826	50,88%	15 758 277	46,48%	18 894 782	47,52%
TOTAL	20 707 826	100,00%	26 570 675	100,00%	33 899 742	100,00%	39 762 591	100,00%

* Représentant permanent de la société AVALANCHE, administrateur

Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	31.12.2025
Capital social	291 435	205 553 (1)	-	-	496 988
Prime d'émission	9 471 302	522 447 (1)	48 128 (2)	-	9 945 621
Report à nouveau	(8 353 197)	-	-	(2 314 870)	(10 668 068)
Résultat de l'exercice	(2 314 870)	-	2 037 646	2 314 870	(2 037 646)
Capitaux propres	(905 331)	728 000	2 085 774	-	(2 263 105)

(1) Concerne l'augmentation de capital réalisée sur l'exercice

(2) Frais lié à l'augmentation de capital réalisée sur l'exercice

Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2025, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 9,46 % du capital et 8,84 % des droits de vote de la Société.

Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement détenues par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Lucas Tournel (Président du CA) Lutoo (holding de M. Tournel)	Dirigeant mandataire social et actionnaire significatif. Lutoo : société contrôlée par M. Tournel.	Rémunération mandat social (fixe) : 41 500 € Prestations de services techniques (Lutoo) : 104 000 € Avantage en nature (véhicule) : 1 312 € Cession véhicule de service à VNC (Lutoo) Convention de compte courant Total rémunération globale : 146 812 €	Conventions approuvées par le CA.
Romain Durand (Directeur Général) RD-Vous (holding de M. Durand)	Dirigeant mandataire social et actionnaire significatif. RD-Vous : société contrôlée par M. Durand.	Rémunération mandat social (fixe) : 41 500 € Prestations de services techniques (RD-Vous) : 93 800 € Avantage en nature (véhicule) : 2 316 € Cession véhicule de service à VNC (RD-Vous) Convention de compte courant Total rémunération globale : 137 616 €	Conventions approuvées par le CA.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont rémunérés par la Société lePERMISLIBRE pour leur Mandat social de Président et Directeur Général respectivement. A la suite de la réorganisation, les prestations techniques sont réalisées dorénavant par leur holding respective, les sociétés Lutoo et Rd-vous.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2025	Montant HT facturé en 2024
Loyers	13 200	13 200
Charges	720	720
Total	13 920	13 920

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

Événements post-clôture

La Société a examiné l'évolution de la situation géopolitique au Proche-Orient et n'identifie pas d'impact significatif sur son activité à la date d'arrêté des comptes.

Exercice partiel des bons de souscription d'actions (BSA) émis en août 2025

Postérieurement à la clôture de l'exercice, 2 735 300 bons de souscription d'actions (BSA) émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée du 21 août 2025 ont été exercés, soit 32% des BSA en circulation.

Conformément à la parité d'exercice (2 BSA pour 3 actions nouvelles au prix de 0,085 € par action), cette opération a donné lieu à l'émission de 4 102 950 actions nouvelles pour un produit brut de 348 750,75 €, portant le nombre total d'actions composant le capital à 24 810 776 actions. Cette opération entraîne une dilution de 16.54% pour un actionnaire détenant 1% du capital avant l'exercice des BSA. Sur les 8 564 706 BSA initialement émis et exerçables jusqu'au 21 août 2026, il reste 5 829 406 BSA non exercés susceptibles de donner lieu à l'émission de 8 744 094 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral.

Réforme du financement du permis de conduire par le Compte Personnel de Formation (CPF)

La loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 et le décret n° 2026-127 du 24 février 2026, entrés en vigueur le 21 février 2026, ont profondément modifié les conditions d'utilisation du CPF pour le financement du permis de conduire du groupe léger (permis B notamment).

Depuis cette date, l'utilisation du CPF pour la préparation au permis de conduire est désormais réservée:

- Aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ;
- Aux salariés bénéficiant d'un cofinancement d'un tiers (employeur, région, Opco, etc.) d'au moins 100 € ;

Avec un plafond de 900 € maximum de droits CPF mobilisables.

Les salariés sans cofinancement externe ne peuvent plus mobiliser leur CPF pour financer leur permis de conduire.

Cette évolution réglementaire constitue un changement structurel majeur du marché de la formation au permis de conduire. Le CPF, qui représentait historiquement un levier de financement important pour la Société, devient inaccessible pour une partie significative de la population active.

La Société a immédiatement adapté sa stratégie commerciale et marketing pour diversifier ses canaux d'acquisition et privilégier les segments de clientèle moins dépendants du CPF. La restructuration menée en 2025 (division par 3 des coûts fixes) permet à la Société de maintenir son cap malgré l'impact attendu sur les volumes. Les prévisions de trésorerie établies dans le cadre de l'appréciation de la continuité d'exploitation intègrent les hypothèses d'impact de cette réforme.

Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Tableau des filiales et participations										
Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Filiales et participations										
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
lePERMISLIBRE Assurance	18 274	100%	100 000	100 000	-	-	10 073	378 064	-	Engagement de la part de la filiale de retour à meilleure fortune sur abandon compte courant de 395K€
A. Total des filiales	18 274	100%	100 000	100 000	-	-	10 073	378 064	-	

Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			100 000	100 000	-	-				

La société lePERMISLIBRE Assurance a été créée à la fin de l'année 2022 pour porter le développement des activités du Groupe lePERMISLIBRE sur le marché de l'assurance. Elle a lancé l'offre du Permis Assuré fin d'année 2023, permettant de ne pas payer d'heures complémentaires en cas d'échec au permis de conduire. Elle souhaite développer d'autres offres innovantes. La société est enregistrée à l'ORIAS. La société a consenti un abandon de créance en compte courant d'associé sur le premier semestre 2025. Cette opération, à caractère commercial, s'inscrit dans une logique de soutien au développement de la filiale et le lancement du produit commercialisé par celle-ci, a été comptabilisée en produit exceptionnel. Elle ne génère pas de sortie de trésorerie immédiate mais traduit un effort de structuration du groupe pour accompagner sa filiale. La société reste attentive à l'équilibre de sa propre situation financière et poursuit ses actions d'optimisation.

Il a été décidé de ne pas établir de comptes consolidés sur la période pour l'ensemble formé par les sociétés lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance, le groupe lePERMISLIBRE n'ayant pas d'obligation légale en la matière par ailleurs, ne franchissant pas les seuils rendant obligatoire la publication de tels comptes.

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2024 (12 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2.5	13 107 830	16 801 320
Subventions d'exploitation		53 457	14 000
Reprises sur amortissements et provisions		1 418	30 126
Transfert de charges		0	-
Autres produits		184 904	10 464
Produits d'exploitation		13 347 609	16 855 910
Achats de marchandises et autres		-	-
Autres achats et charges externes	2.7	(11 823 828)	(16 017 804)
Impôts et taxes		(117 506)	(58 897)
Salaires et traitements		(2 509 279)	(3 132 769)
Charges sociales		(1 077 854)	(1 337 187)
Dotations aux amortissements et provisions		(141 134)	(70 782)
Autres charges		-	(124 551)
Charges d'exploitation		(15 669 601)	(20 741 990)
Résultat d'exploitation		(2 321 993)	(3 886 080)
Produits financiers		127 347	167 625
Charges financières		(171 564)	(235 049)
Résultat financier	6.2	(44 216)	(67 424)
Résultat courant avant impôts		(2 366 209)	(3 953 504)
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		(6 257)	-
Résultat exceptionnel		(164)	-
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	57 596	110 615
Résultat net		(2 314 870)	(3 842 889)

BILAN

En euros	Notes	31.12.2024		31.12.2023	
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		349 206	154 103	195 103	239
Immobilisations corporelles		379 777	170 473	209 305	230 955
Immobilisations financières		287 536	15 983	271 553	265 153
Actif immobilisé	4.5	1 016 520	340 559	675 961	496 348
Créances clients	2.1	3 388 574	113 388	3 275 186	4 336 750
Créances Groupe		351 532		351 532	162 739
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	379 388		379 388	529 912
Disponibilités	6.1	1 284 230		1 284 230	4 929 511
Actif courant		5 403 724	113 388	5 290 336	9 958 912
Frais d'émission d'emprunts à étaler		13 918		13 918	22 038
Total actif		6 434 162	453 948	5 980 215	10 477 298

En euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023
		Net	Net
Capital social		291 435	291 243
Primes d'émission		9 471 302	9 471 494
Report à nouveau		(8 353 197)	(4 510 308)
Résultat de l'exercice		(2 314 870)	(3 842 889)
Capitaux propres	8	(905 331)	1 409 540
Emprunts et dettes financières	6.1	2 253 469	3 221 620
Groupe et associés		-	-
Avances et acomptes reçus		1 373 968	1 625 895
Dettes fournisseurs	2.4	706 266	1 141 882
Dettes fiscales et sociales	2.4	924 487	1 201 682
Produits constatés d'avance		1 627 355	1 876 679
Total dettes		6 885 545	9 067 758
Total passif		5 980 215	10 477 298

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Notes	31.12.2024 (12 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Résultat net		(2 314 870)	(3 842 889)
Amortissements des immobilisations		64 166	108 892
Frais d'émission des emprunts		8 120	8 098
Provisions		43 299	(30 126)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		77 661	83 939
Capacité d'autofinancement		(2 121 624)	(3 672 086)
Variation des créances clients		1 061 564	555 610
Variation des dettes fournisseurs		(435 765)	53 972
Variation des autres créances et autres dettes		(809 226)	(413 834)
Trésorerie provenant du BFR		(183 427)	195 748
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(2 305 052)	(3 476 338)
Acquisitions d'immobilisations		(126 753)	(120 160)
Cessions d'immobilisations		-	-
Titres de participation		-	-
Mise en place du contrat de liquidités		-	(220 000)
Autres variations		(56 532)	(1 637)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(183 285)	(341 797)
Augmentation de capital		-	7 038 127
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(944 567)	(832 996)
Variations des comptes courants		(188 793)	(176 365)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 133 360)	6 028 766
Variation de trésorerie		(3 621 697)	2 210 631
Trésorerie à l'ouverture		4 905 009	2 694 378
Trésorerie à la clôture		1 283 312	4 905 009
Trésorerie active à l'ouverture		4 929 511	2 694 378
Trésorerie active à la clôture		1 284 230	4 929 511
Variation de trésorerie active		(3 645 281)	2 235 133
Trésorerie passive à l'ouverture		24 502	-
Trésorerie passive à la clôture		918	24 502
Variation de trésorerie passive		23 584	(24 502)
Variation de trésorerie		(3 621 697)	2 210 631